



A.G.E.M.A.R. ECOLE D'APPRENTISSAGE MARITIME

1, rue de la Poste - B.P. 26 - 97821 LE PORT CEDEX
Tél. : 0262 42 00 61 - Fax : 0262 43 50 88

SIRET N° 399 519 396 00010 - N° URSSAF 319210 - CODE APE 8559 B - Compte CEPAC IBAN : FR76 1131 5000 0108 0151 4778 639

FORMATION DE BASE A LA SECURITE ET A LA SURETE

Cette formation vise à former tout aspirant marin aux techniques de survie et aux gestes qui sauvent suivant le référentiel Arrêté du 26 juillet 2013, modifié par arrêté du 09 mars 2015, relatif à la délivrance du certificat de formation de base à la sécurité.

	Effectif par session : 6 mini – 16 maxi	Formation présentielle Pas accès handicapé	Durée : 57 h
Tarif :	S'informer auprès du secrétariat 0262 42 00 61 fc.eamr@gmail.com		
Profil :	<ul style="list-style-type: none">- Tout candidat (demandeur d'emploi, salarié, tout public) voulant exercer au métier de marin professionnel- Toute personne embarquée sur un navire autrement que comme passager (scientifique, technicien, observateur de pêche...)		
Prérequis :	<ul style="list-style-type: none">- Pas de prérequis formation- Certificat médical valide certifié par le médecin des gens de mer- En cas d'handicap, ce sera au médecin des gens de mer de valider le candidat. En cas de refus, ce dernier peut se renseigner auprès de MDPH et/ou de l'assistante sociale des marins pour connaître les opportunités possibles.- Attestation de natation (plongée + 50 m nage)		
Débouchés :	<ul style="list-style-type: none">- Formation minimale obligatoire pour pouvoir exercer à bord d'un navire de commerce ou de plaisance- Certificat CFBS obtenu lorsque le (la) stagiaire a obtenu une note supérieure à 10 dans chacun des modules.		
Qualité :	Pour l'année 2021, Moyenne des notes globales de satisfaction des stagiaires concernant la formation : 16/20 Taux de réussite : 100 %		



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

Objectifs :

Les compétences attendues après cette formation sont les suivantes :

- **Survivre en mer** en cas d'abandon du navire
- **Réduire** au minimum le **risque d'incendie** et être préparé à faire face à des **situations d'urgence** dues à un incendie
- **Lutter** contre les incendies et les éteindre
- Appliquer les **procédures d'urgence**
- Prendre des **précautions** pour **prévenir la pollution du milieu marin**
- Observer des pratiques de travail sûres
- Contribuer à l'**efficacité des communications** à bord du navire
- Contribuer au maintien de bonnes relations humaines à bord du navire
- Comprendre et prendre les mesures nécessaires pour gérer la fatigue
- **Reconnaître les menaces** pour la sûreté, comprendre la nécessité et les moyens de maintenir une prise de conscience de la sûreté, **rester vigilant**.

Contenu :

I- Techniques individuelles de survie (TIS) (15h)

La formation en matière de techniques individuelles de survie est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-VI/1-1 du code STCW

Enseignements théoriques (10 h)

1. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Survivre en mer en cas d'abandon du navire »
 - 1.1. Énumérer les situations d'urgence pouvant survenir, telles qu'abordage, incendie et naufrage et connaître l'ensemble des mesures prises pour y faire face.
Les situations d'urgence - Le rôle d'appel et les signaux d'alerte - La compétence des équipages, importance de la formation et des exercices - Les consignes destinées à l'équipage et les consignes d'urgence - Les mesures à prendre en cas d'appel aux postes des embarcations et des radeaux de sauvetage - Les mesures à prendre lorsqu'il faut abandonner le navire.
 - 1.2. Identifier les types d'engins de sauvetage normalement transportés à bord des navires
Les moyens de sauvetage individuels : brassières, bouée de sauvetage, combinaison d'immersion, combinaison de protection aux intempéries, protection thermique - Les moyens de sauvetage collectifs et les méthodes de mise à l'eau : embarcation de sauvetage, radeau, canot de secours.
 - 1.3. Expliquer la fonction des éléments de l'armement des embarcations et radeaux de sauvetage y compris le matériel radioélectrique pouvant être embarqué en supplément.
 - 1.4. Savoir repérer l'emplacement des engins de sauvetage individuels.
Les pictogrammes OMI
 - 1.5. Connaître les principes concernant la survie, y compris :
Mesures à prendre dans l'eau - mesures à prendre à bord d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage - principaux dangers auxquels sont exposés les survivants
 - 1.6. Comprendre les méthodes de sauvetage par hélicoptère

Organisation de la recherche et du sauvetage - Moyens de détection et de communication des aéronefs - Mesures à prendre en cas d'évacuation à partir du navire ou d'un moyen de sauvetage – Moyens d'évacuation

Exercices pratiques (5h)

1. Exercices pratiques relatifs à la compétence « Survivre en mer en cas d'abandon du navire » :
 - 1.1. Endosser une brassière de sauvetage
 - 1.2. Mettre et utiliser une combinaison d'immersion
 - 1.3. Sauter dans l'eau sans se blesser à partir d'une certaine hauteur
 - 1.4. Redresser un radeau de sauvetage renversé en portant une brassière de sauvetage ou une combinaison d'immersion
 - 1.5. Nager en portant une brassière de sauvetage ou une combinaison d'immersion seul ou en groupe
 - 1.6. Monter dans une embarcation ou un radeau de sauvetage à partir du navire et à partir de l'eau en portant une brassière de sauvetage ou une combinaison d'immersion
 - 1.7. Prendre les mesures initiales requises lors de l'embarquement dans les embarcations et radeaux de sauvetage en vue d'accroître les chances de survie
 - 1.8. Filer une ancre de cape ou une ancre flottante
 - 1.9. Faire fonctionner le matériel des embarcations ou radeaux de sauvetage
 - 1.10. Faire fonctionner les dispositifs de repérage, y compris le matériel radioélectrique

II. - Formation de base à la lutte contre l'incendie (FBLI) (18h)

La formation en matière de lutte de base contre l'incendie est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-VI/1-2 du code STCW

Enseignements théoriques (8h)

1. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Réduire au minimum le risque d'incendie et être préparé à faire face à des situations d'urgence dues à un incendie »
 - 1.1. Organisation de la lutte contre l'incendie à bord
 - 1.2. Emplacement des dispositifs de lutte contre l'incendie et des issues de secours
 - 1.3. Éléments de l'incendie et de l'explosion (triangle du feu)
 - 1.4. Types et sources d'inflammation
 - 1.5. Matériaux inflammables. Risques d'incendie et propagation de l'incendie
 - 1.6. Nécessité d'une vigilance constante
 - 1.7. Mesures à prendre à bord du navire
 - 1.8. Dispositifs de détection d'incendie et de fumée et d'alarme automatique
 - 1.9. Classification des feux et des agents d'extinction à utiliser
2. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Lutter contre les incendies et les éteindre »
 - 2.1. Matériel de lutte contre l'incendie et son emplacement à bord
 - 2.2. Enseignement concernant les éléments suivants :

Installations fixes - équipement de pompier - équipement individuel - dispositifs et matériel de lutte contre l'incendie - méthodes de lutte contre l'incendie - agents d'extinction de l'incendie - procédures de lutte contre l'incendie - utilisation d'un appareil respiratoire pour lutter contre l'incendie et effectuer des sauvetages



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.

Exercices pratiques (10h)

1. Exercices pratiques relatifs à la compétence « Lutter contre les incendies et les éteindre »
 - 1.1. Utiliser divers types d'extincteurs d'incendie portatifs
 - 1.2. Utiliser un appareil respiratoire autonome
 - 1.3. Éteindre des incendies peu importants, par exemple des feux d'origine électrique, des feux d'hydrocarbures ou de propane
 - 1.4. Éteindre des incendies importants avec de l'eau (en utilisant des lances à jet plein et à jet diffusé)
 - 1.5. Éteindre un incendie à l'aide de mousse, de poudre ou de tout autre agent chimique approprié
 - 1.6. Pénétrer et traverser, avec une ligne de sécurité mais sans appareil respiratoire, un compartiment dans lequel de la mousse à haut foisonnement a été injectée
 - 1.7. Lutter contre l'incendie dans des espaces clos remplis de fumée en portant un appareil respiratoire autonome
 - 1.8. Éteindre un incendie à l'aide de brouillard d'eau pulvérisée ou de tout autre agent approprié de lutte contre l'incendie dans un local d'habitation, ou dans une chambre des machines simulée, en feu et rempli de fumée épaisse
 - 1.9. Éteindre un feu d'hydrocarbures à l'aide d'une canne à brouillard et de lances à jet diffusé, de poudre chimique, ou d'une canne à mousse
 - 1.10. Effectuer un sauvetage dans un local rempli de fumée en portant un appareil respiratoire

III. – MEDICAL Niveau 1 : Premiers secours élémentaires (11h)

Constitué par l'enseignement médical niveau I (EM I) tel que prévu par l'arrêté du 29 juin 2011

1. UV – PSC 1 Premiers Secours Civiques niveau 1 (7h) :

La protection, l'alerte, l'obstruction brutale des voies aériennes, le saignement abondant, l'inconscience, l'arrêt cardiaque, les malaises, les plaies et traumatismes.

2. UV – HPR Hygiène et Prévention des Risques (3h) :

* **HPR 1** - Prévention des risques professionnels maritimes.

* **HPR 2** - Hygiène à bord :

- Hygiène individuelle et collective.

- Prévention du tabagisme, de l'alcoolisme, de la consommation de drogue à bord.

* **HPR 3** - Prévention des risques spécifiques

(noyade, coups de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins toxiques ...)

3. UV – AMMCT 1 Aide médicale en mer – consultation télé médicale de niveau 1 (1h) :

- Procédures d'aides médicales en mer et de téléconsultation d'urgence.

- Utilisation de la dotation médicale et guides médicaux à bord.

- Préparation d'une évacuation sanitaire.

IV. - Sécurité des personnes et responsabilités sociales (Théorie : 8 h)

La formation en matière de sécurité des personnes et de responsabilités sociales est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise prévue au tableau A-VI/1-4 du code STCW.

1. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Appliquer les procédures d'urgence »

1.1. Types de situations d'urgence pouvant survenir, telles qu'abordage, incendie et naufrage

1.2. Connaissance des plans d'urgence de bord prévus pour faire face aux situations d'urgence



- 1.3. Signaux d'urgence et tâches spécifiques assignées aux membres de l'équipage dans le rôle d'appel ; postes de rassemblement ; utilisation correcte de l'équipement de protection individuelle
 - 1.4. Mesures à prendre lorsqu'une situation d'urgence potentielle est décelée, y compris un incendie, un abordage, un naufrage et l'entrée d'eau dans le navire
 - 1.5. Mesures à prendre lorsque les signaux d'alarme en cas de situation d'urgence retentissent
 - 1.6. Importance de la formation et des exercices
 - 1.7. Connaissance des échappées et des systèmes de communications internes et d'alarme
2. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Prendre des précautions pour prévenir la pollution du milieu marin »
- 2.1. Connaissance élémentaire de l'impact des transports maritimes sur le milieu marin et des effets d'une pollution opérationnelle ou accidentelle sur celui-ci
 - 2.2. Procédures élémentaires de protection de l'environnement
 - 2.3. Connaissance élémentaire de la complexité et de la diversité du milieu marin
3. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Observer des pratiques de travail sûres »
- 3.1. Importance de respecter à tout moment des pratiques de travail sûres
 - 3.2. Dispositifs de sécurité et de protection disponibles contre les dangers potentiels à bord
 - 3.3. Précautions à prendre avant de pénétrer dans des espaces clos
 - 3.4. Familiarisation avec les mesures adoptées à l'échelon international en matière de prévention des accidents et de santé
4. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Contribuer à l'efficacité des communications à bord du navire »
- 4.1. Compréhension des principes et des obstacles relatifs à l'efficacité de la communication entre les individus et les équipes à bord du navire
 - 4.2. Aptitude à établir et à maintenir des communications efficaces
5. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Contribuer au maintien de bonnes relations humaines à bord du navire »
- 5.1. Importance de maintenir de bonnes relations humaines et de travail à bord du navire
 - 5.2. Principes et pratiques élémentaires du travail en équipe, y compris la résolution des conflits
 - 5.3. Responsabilités sociales, conditions d'emploi, droits et obligations des individus, dangers de l'usage de drogues et de l'abus d'alcool
6. Enseignements théoriques relatifs à la compétence « Comprendre et prendre les mesures nécessaires pour gérer la fatigue »
- 6.1. Importance d'obtenir le temps de repos nécessaire
 - 6.2. Effets du sommeil, des horaires et du rythme circadien sur la fatigue
 - 6.3. Effets des facteurs de stress physiques sur les gens de mer
 - 6.4. Effets des facteurs de stress environnementaux à bord et à l'extérieur du navire et leur impact sur les gens de mer
 - 6.5. Effets des changements d'horaires sur la fatigue des gens de mer



V. - Sûreté (Théorie : 5 h)

1. Notions élémentaires sur la sûreté maritime (0h30)

1.1. Généralités :

Définition de « sûreté maritime, différences entre « sécurité » et « sûreté », différences entre « menace » et « risque »

1.2. Menaces actuelles pour la sûreté

2. Réglementation (1h30)

2.1. Description sommaire des textes réglementaires :

Convention SOLAS (sauvegarde de la vie humaine en mer) - chapitre XI.2., Code ISPS (sûreté des navires et installations portuaires)

2.2. Champs d'application de ces textes

2.3. Responsabilités :

Gouvernement, Compagnies, Personnes

2.4. Prescriptions relatives aux exercices et entraînements

2.5. Définitions :

** agent de sûreté du navire * agent de sûreté de la compagnie*

** agent de sûreté de l'installation portuaire * N °OMI*

** niveaux de sûreté (NS), NS1, NS2, NS3 * zone d'accès restreint*

** plan de sûreté* piraterie * vol à main armée * autres*

3. Signification et implications des différents niveaux de sûreté (1h00)

3.1. Notification du niveau de sûreté

3.2. Connaissances des procédures et des plans d'urgence

4. Techniques utilisées pour contourner les mesures de sûreté (1h45)

4.1. Techniques utilisées par les pirates pour monter à bord des navires en mer

4.2. Techniques utilisées par les malveillants pour monter à bord des navires à quai

4.3. Exemples de caractéristiques et comportements des personnes susceptibles de menacer la sûreté du navire

4.4. Descriptions des caractéristiques et des effets éventuels d'armes prohibées, d'explosifs, de produits biologiques et substances pouvant constituer une menace pour le personnel, les passagers, les navires, les installations et autres sujets connexes

5. Traitement des informations et communication concernant la sûreté (0h15)

5.1. Définition des informations sensibles et exemples

5.2. Importance de la confidentialité



Exécution :

Intervenants :

- Référent pédagogique et handicap : M. Sami OUADRANI
- Formateur(s) habilité(s) à l'enseignement du MEDICAL 1
- Formateurs pour adulte, experts en formation de sécurité et de survie, titulaires des attestations de formation et des certificats TIS et CAEERS
- Formateurs pour adulte, expert en formation sécurité, sécurité des personnes, préventions des risques et responsabilité sociales (SPRS)
- Formateurs pour adulte, expert en formation FBLI

Moyens pédagogiques :

- Formations dispensées en centre, en présentiel et dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des modules (salle équipée de matériel médical, brancards, trousse de premiers secours, mannequins ... [EM1], salle standard équipée de tableau, paperboard et PC pour les cours théoriques, bâtiment-feu pour les exercices de lutte incendie [FBLI], Centre de survie et milieu marin (pleine mer) pour les exercices techniques de survie [TIS]).
- Les équipements de protection feu, combinaisons d'immersion sont fournis durant la formation.

Evaluations :

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575
- Avoir suivi, participé aux 5 modules de formation
- Avoir atteint les normes de compétences minimales requises décrites aux tableaux A-VI/1.1-1.2-1.4 et 4.1.
- Dans chaque module concerné, une évaluation continue de la pratique est réalisée par les formateurs. Un test de connaissances écrit (type QCM) vient valider la formation. La formation est attestée lorsque le (la) stagiaire a obtenu une note supérieure à 10 dans chacun des modules.

Modalité d'obtention :

L'obtention du certificat est conditionnée par la validation de la totalité des modules.

Délivrance d'une attestation par module. Ces attestations sont à enregistrer auprès des Affaires Maritimes de La Réunion pour obtenir un diplôme.

Durée de validité :

Certificat soumis à une revalidation quinquennale, à l'exception des modules SPRS et Sureté.



Les formations de l'École d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.



Les formations de l'Ecole d'Apprentissage Maritime sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le Fonds Social Européen.